

**Le secteur des télécommunications résiste plutôt bien à la crise, et ce, bien que l'on constate une baisse de la mobilité professionnelle au sein de ce secteur et un tassement de la masse salariale.**

### ■ L'emploi résiste à la crise sanitaire

L'emploi dans le secteur des télécommunications a longtemps affiché une tendance négative, liée notamment à l'externalisation croissante de certaines activités. Depuis 2016, il s'est stabilisé au-dessus de 43 000 salariés. Ce secteur semble pour le moment épargné par les conséquences de la crise sanitaire. Sur un an, l'emploi affiche même une évolution de 0,4 %.

En revanche, sur la même période, la masse salariale sur un an glissant diminue par rapport à l'année dernière de 1,7 %. Cette diminution s'explique par un recours aux dispositifs de chômage partiel et d'arrêts maladie, concernant notamment des boutiques, car ces indemnités non-soumises à cotisations sociales ne sont pas comptabilisées dans l'assiette salariale. Toutefois, le secteur a globalement eu peu recours à ces dispositifs, la part du chômage partiel oscillant entre 0,5 % et 2 % du total de la masse salariale plus chômage partiel.

### ■ La majorité des emplois se situent à Paris et dans les Hauts-de-Seine

Les emplois dans les télécommunications représentent une part non-négligeable de l'emploi privé francilien (0,9 % au 30 septembre 2020). Les deux-tiers des effectifs du secteur se concentrent sur Paris et les Hauts-de-Seine. Les déménagements et les évolutions d'établissements ont modifié la localisation de nombreux salariés durant ces cinq dernières années et Paris est le département qui a le plus bénéficié de cette nouvelle répartition. Il accueille maintenant 42,5 % des salariés contre 27,9 % cinq ans plus tôt. Les Hauts-de-Seine, longtemps le département le plus employeur du secteur, représentent aujourd'hui 25,6 % des emplois.

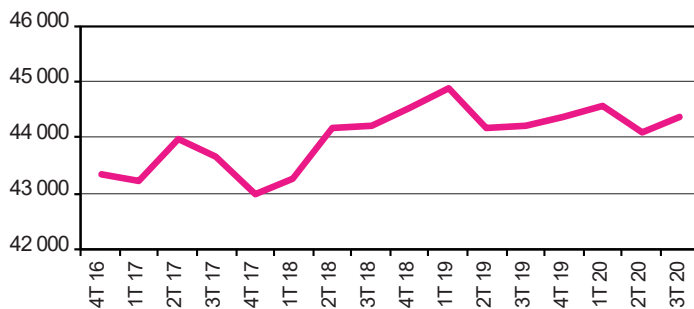
### ■ Les déclarations d'embauches baissent logiquement

Le nombre de Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim est en baisse sur les trois premiers trimestres de l'année 2020 par rapport à la même période en 2019 (- 10,6 %). Cette diminution s'explique logiquement par la crise sanitaire qui a paralysé les embauches, particulièrement durant le mois d'avril. Les CDI ont baissé de 11,0 % et les CDD de plus d'un mois de 9,4 %. À noter que le secteur ne recourt presque pas au CDD de moins d'un mois (1,4 % du total des DPAE hors intérim).

La baisse des DPAE a donc eu lieu en même temps qu'une hausse des emplois. Cette situation n'est pas contradictoire, car le flux de DPAE indique avant tout la vitesse de la mobilité professionnelle au sein d'un secteur. Celle-ci est alors plus souvent orientée à la baisse en période de crise car il existe moins d'opportunités et changer d'entreprise peut sembler plus risqué.

### Fluctuation des effectifs salariés

Nombre de salariés



Sources : Urssaf

### Masse salariale, effectifs, établissements dans le secteur des télécommunications

	À Fin 3 <sup>e</sup> trim. 2020	Évolution 3T20/3T19 <sup>(2)</sup>	Évolution 3T20/3T15 <sup>(2)</sup>
Masse salariale <sup>(1)</sup>	2 389	- 1,7 %	- 1,1 %
Effectifs	44 390	0,4 %	2,0 %
Établissements <sup>(3)</sup>	619	7,8 %	22,3 %

<sup>(1)</sup> en millions d'euros.

<sup>(2)</sup> comparaison sur la somme de l'année glissante pour la masse salariale.

<sup>(3)</sup> nombre d'établissements d'au moins 1 salarié.

Sources : Urssaf

### Déclarations préalables à l'embauche sur les trois premiers trimestres 2020

	CDI	CDD longs	CDD courts
Télécommunications <sup>(*)</sup>	3,3	1,7	0,1
Poids télécommunications	65,3 %	33,3 %	1,4 %
Poids du secteur privé	20,9 %	12,6 %	66,5 %

<sup>(\*)</sup> en milliers.

Sources : Urssaf

### — À propos des données...

Les données proviennent des déclarations des employeurs du secteur privé. Elles sont non désaisonnalisées. Le champ de l'étude est délimité par rapport à la définition de la nomenclature NAF : 6110Z et 6120Z (Télécommunications filaires et Télécommunications sans fil). Ces deux classes regroupent les activités de mise à disposition de services de télécommunications et de services connexes (à l'exception des télécommunications par satellite), c'est-à-dire de transmission de la voix, de données, de textes, de sons et d'images.

**AVERTISSEMENT** : l'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, sera finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021, environ 4 millions de salariés au niveau national restant à ce jour à traiter. Cette ultime opération pourrait conduire à des révisions significatives (cf. [acoss.fr](http://acoss.fr) / Observatoire économique / Acoss Stat / n° 316).